



Tirage 25 ans au profit d'Avalanche Québec Licence RACJ : L-00644

Règlements du tirage

1. Le nombre de billets disponibles est de 500, numérotés de 001 à 500. Ils sont en vente au coût de 25\$ chacun sur le site Web d'Avalanche Québec à partir du 10 décembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 à midi.
2. Le tirage propose trois (3) prix d'une valeur au détail totale de **6 890\$**.
3. Le premier prix, d'une valeur de 5 000\$ (ou remise en argent de 1000\$), consiste en un crédit pour un séjour de ski de 8 jours (7 nuits /5 jours de ski) pour deux (2) personnes à Revelstoke en Colombie-Britannique avec Voyages Gendron et comprend :
 - Vol aller-retour au départ de Montréal vers Kelowna avec WestJet ;
 - 7 nuits d'hébergement au Ramada Revelstoke en Chambre standard, petits déjeuners buffet ;
 - Location de voiture de type VUS intermédiaire (Toyota RAV4 ou similaire) avec Budget pour 8 jours à Kelowna ;
 - 5 jours de ski à Revelstoke Mountain Resort ;
 - Services de représentant à destination, incluant un tour d'orientation de la station en début de séjour ;
 - Protection offerte par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ;
 - Taxes ;
 - Non inclus :
 - Assurances pour la location de voiture ;
 - Frais de bagages.
 - Notes :
 - La valeur du prix est basée sur un séjour du 15 au 22 mars 2025.
 - Un supplément pourrait être requis pour un voyage à d'autres dates.
 - Le crédit de voyage d'une valeur de 5 000\$ peut être échangé pour tout autre séjour de ski en avion pour 2 personnes proposé par Voyages Gendron.
4. Le second prix, d'une valeur 1150\$ (ou remise en argent de 250\$), consiste en un forfait Romance hivernale de deux (2) nuits pour deux (2) personnes au Gîte du Mont-Albert dans le parc national de la Gaspésie et comprend :



- 2 nuitées ;
 - 2 petits déjeuners buffet ;
 - 2 soupers table d'hôte 4 services ;
 - 1 plateau de fromages fins ;
 - ½ bouteille de prosecco ;
 - Départ tardif jusqu'à 14 h ;
 - Les frais de service
5. Le troisième prix, d'une valeur de 740\$ (ou remise en argent de 100\$), consiste en un séjour de deux (2) nuitées dans l'un des refuges du camping Mont-Albert pour un total de huit (8) personnes au cours de l'hiver 2025 ou de l'hiver 2026 et comprend :
- 2 nuitées dans l'un des 7 refuges du camping Mont-Albert au parc national de la Gaspésie ;
 - Jusqu'à un total de huit (8) personnes ;
 - Valide jusqu'au 31 mars 2026 ;
 - Non inclus : Les droits d'accès quotidiens au parc national de la Gaspésie.
6. Le tirage aura lieu le **vendredi 31 janvier 2025 à 15h00** au bureau d'Avalanche Québec situé au 900, route du Parc à Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3. Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou courriel le jour même.
7. Le premier talon de billet tiré remportera le 3^e prix, le deuxième talon tiré remportera le 2^e prix et le troisième talon tiré remportera le 1^{er} prix. Les talons gagnants ne seront pas remis dans le panier pour la suite du tirage.
8. Les prix pourront être réclamés jusqu'au **vendredi 14 mars 2025 à 16h00** au bureau d'Avalanche Québec situé au 900, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3 ou par téléphone au 418-763-5315 ou courriel à info@avalanchequebec.ca. Tous les prix qui ne seront pas dûment réclamés avant la date limite seront annulés.
9. Les prix pourront être utilisés au cours de la saison de ski 2024-2025 ou 2025-2026 en fonction de la disponibilité des gagnants et de la période d'opération des partenaires et/ou fournisseurs.
10. En participant, toute personne gagnante s'engage à accepter son prix tel que décerné et à ne pas le substituer à un autre prix.



11. Toute personne gagnante autorise Avalanche Québec à utiliser son nom, sa photographie et son lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
12. Tout billet falsifié, mutilé, modifié, altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre survenue au cours du processus d'impression sera rejeté pour nullité.
13. Avalanche Québec n'est pas responsable des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés et de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.
14. Avalanche Québec et ses partenaires (Voyages Gendron, Gîte du Mont-Albert et parc national de la Gaspésie), ainsi que tous autres intervenants reliés à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie et de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
15. Seules les personnes âgées de 18 ans et plus et les résidents du Québec sont admissibles à ce tirage.
16. Sont exclus du tirage les employés et administrateurs d'Avalanche Québec ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e) légal(e) ou de fait et enfants). Les représentants officiels des fournisseurs de prix sont également exclus du tirage.
17. Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance des règlements disponibles au www.avalanchequebec.ca/tirage et acceptent de s'y conformer.